ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

El Salvador

Question écrite n° 5415

Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau demande a M. le ministre des affaires etrangeres de lui preciser le montant de l'aide de la France a El Salvador et les orientations de cette cooperation pour l'annee a venir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires etrangeres sur le montant et les orientations de la cooperation francaise au Salvador. Depuis la conclusion des accords de Chapultepec du 16 janvier 1992, la France a accompagne le processus de paix au Salvador en renforcant son appui a ce pays. Ainsi, l'aide bilaterale a ete portee a plus de cinq millions de francs en 1992 et 1993, consacres pour l'essentiel a la cooperation linguistique et educative, ainsi qu'a quelques actions dans le domaine de la sante, de l'assainissement urbain et de l'appui aux ONG, qui ont beneficie cette annee d'environ 0,2 MF (fourniture de medicaments, formation de la police civile, formation syndicale). A ceci s'ajoutent les projets de cooperation scientifique et technique (administration publique, developpement agricole, reinsertion des anciens combattants) menes dans le cadre de la cooperation regionale et dont les retombees pour le Salvador sont estimees a 0,8 MF. Par ailleurs, la France a repris son aide alimentaire au Salvador en 1992 (2 MF), puis l'a reconduite en 1993 (3 MF). Cet effort bilateral s'ajoute a l'aide apportee par la Communaute europeenne (soixante millions d'ecus en 1992, soit pres de la moitie du montant total accorde a l'Amerique centrale), a laquelle la France contribue pour pres d'un cinquieme. Enfin, la France intervient au Salvador au niveau multilateral, a travers sa participation a la mission d'observation des Nations unies au Salvador (ONUSAL) qui comprend une vingtaine d'officiers francais et au PNUD (0,5 MF).

Données clés

Auteur : M. Bireau Jean-Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5415
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2760
Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 210